



Parc national
de Port-Cros

DOSSIER DE PRESSE

La ZMEL de Bagaud dans la rade de Port-Cros

© Didier Mourgue PNPC

Contact : Manon Lasson (chargée de communication) / Stéphane Penverne (chef de projet)
Tel. 07 64 37 01 45 / Tel. 07.61.57.83.76
manon.lasson@portcros-parcnational.fr / stephane.penverne@portcros-parcnational.fr
Parc national de Port-Cros
181 Allée du Castel Saint-Claire
BP 70220 - 83406 Hyères Cedex (France)

Sommaire

1– Parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros

- Présentation du Parc national
- Les missions du Parc national
- Périmètre d'actions et gouvernance du Parc national
- Une action inscrite dans la Charte du Parc national

Un territoire unique à protéger

- Un patrimoine d'exception
- Des mesures essentielles pour protéger un écosystème fragilisé
- Les enjeux dans la passe de Bagaud

2 - La ZMEL dans la rade de Port-Cros

- Présentation de la ZMEL
- Conditions d'utilisation et fonctionnement
- L'ancrage écologique
- Restauration des milieux et effets reports
- A l'horizon

1– Parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros

- Présentation du Parc national

Depuis sa création en 1963, le Parc national de Port-Cros s'est employé à protéger son cœur terrestre : 700 hectares composés des îles et îlots rocheux de Port-Cros, ainsi que les 1 300 hectares de son cœur marin correspondant à une bande de 600 mètres autour des côtes. Premier parc marin d'Europe, ce territoire se distingue par la qualité de ses paysages, de la richesse de sa faune et de sa flore, à terre comme en mer.

- Les missions du Parc national

Protéger et conserver

Assurer une surveillance et une veille continue
Maintenir la diversité biologique
Conserver le patrimoine agricole et architectural

Connaître et comprendre

Réaliser un suivi de la faune, de la flore et des usages
Développer la recherche scientifique
Partager et diffuser la connaissance

Sensibiliser et éduquer

Accueillir les visiteurs
Sensibiliser le public
Éduquer les jeunes générations

Pour un développement durable et local

Promouvoir l'écotourisme
Accompagner vers une transition écologique
Soutenir les projets de territoire

- Périmètre d'actions et gouvernance du Parc national

Depuis 2012, en application de la loi du 14 avril 2006, le parc national a évolué. [Son périmètre](#) a été reconfiguré. Il comporte aujourd'hui :

- des « cœurs » marins et terrestres, espaces de protection, constitués de l'île et des îlots de Port-Cros, , des espaces naturels propriété de l'Etat de l'île de Porquerolles, ainsi que la frange marine des deux îles jusqu'à une distance de 600 mètres .
- une « aire optimale d'adhésion », espace de projet de développement durable qui s'étend de La Garde à Ramatuelle.
- une « aire maritime adjacente » réplique en mer de l'aire optimale d'adhésion, qui couvre un espace de 118 745 hectares en mer.

Le 1er juillet 2016, un arrêté du préfet de la région PACA a acté ces nouveaux périmètres qui intègrent les communes signataires de la Charte du parc national de Port-Cros : Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer, La Garde, Le Pradet et Ramatuelle.

La loi organise une gouvernance plaçant les acteurs locaux au premier plan et favorisant le développement des partenariats.

- Une action inscrite dans la Charte du Parc national

La [Charte de territoire du Parc national de Port-Cros](#) définit :

1. Pour les cœurs, des objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager.
2. Dans l'aire d'adhésion, des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable avec, notamment, une mission de promotion et de soutien technique et financier du développement local. Sur les 270 mesures déclinées de 6 grandes ambitions, 47 mesures « prioritaires » sont mises en œuvre dès 2017 selon le plan triennal. La mise en place de la Zone de Mouillages et d'Équipements Légers de Bagaud est une des actions du projet 17 qui émane de l'ambition 2 : préserver la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins. Elle correspond à la proposition de mesures réglementaires 1 afin de mettre en place des mouillages organisés et favoriser une « plaisance propre » dans les cœurs marins. Ce projet s'inscrit dans la stratégie européenne de préservation des habitats marins, déclinée au plan national et régional.

Un territoire unique à protéger

- Un patrimoine d'exception

Le parc national de Port-Cros abrite une richesse biologique remarquable. Ce territoire méditerranéen illustre un patrimoine historique considérable qui se mêle à un milieu naturel dans un état de conservation exceptionnel. Un paysage insulaire dont la protection et la transmission de connaissances sont au cœur des missions du Parc national de Port-Cros.

L'HERBIER DE POSIDONIE

Un lieu de vie et d'alimentation pour de nombreux poissons, mais aussi une frayère (lieu de ponte) et une nurserie (lieu de vie des juvéniles). Son rôle est reconnu sur le plan biologique, comme pour les aspects de conservation des zones sableuses côtières.



LE MÉROU BRUN

Espèce emblématique de Port-Cros, le mérou brun a multiplié sa population par dix depuis les années 70.



En mer

Avec 500 espèces d'algues, plus de 200 espèces de poissons (dont 2 espèces protégées : le mérou et le corb) et de nombreux invertébrés, le domaine sous-marin offre une grande variété paysagère avec deux principaux écosystèmes particulièrement riches. Une trentaine d'épaves et de remarquables secs et tombants sont répertoriés dans l'aire du parc national, dont les fonds marins sont source de découvertes.

Le Parc national de Port-Cros est aussi l'animateur français du Sanctuaire Pelagos créée en 1999, espace maritime de 87 500 km² pour la préservation des mammifères marins en Méditerranée.

A terre

Depuis les îles et sur le continent, la nature sublime la vue. Un environnement diversifié par plus de 700 espèces de plantes vasculaires terrestres (arbres, fougères et autres plantes vivaces et annuelles), uniquement sur les cœurs terrestres. Certaines variétés tapissent les rochers et freinent l'érosion.

Près de 180 espèces d'oiseaux sont observés dont une trentaine sont nicheuses régulières ou occasionnelles. Parmi les mammifères sont présents : le rat noir, le lapin, le sanglier, (...), et les chauves-souris représentées par une dizaine d'espèces.

C'est aussi une terre d'accueil pour divers reptiles et espèces d'amphibiens comme le phyllodactyle d'Europe, l'hémidactyle verruqueux ou le discoglosse sarde.

LE PUFFIN

95% de la population des puffins yelkouan se reproduit sur les îles d'Hyères.



LES FORTS ET BATTERIES

En ruine, en rénovation ou espace d'accueil, le Parc national de Port-Cros possède un patrimoine historique considérable, illustré par des vestiges romains et une vingtaine de forts militaires.



- Des mesures essentielles pour protéger un écosystème fragilisé

Avec la volonté d'accueillir le public pour lui faire découvrir cet environnement d'exception et le sensibiliser à la nécessité de le protéger, le Parc national détermine les enjeux et évalue les risques potentiels relatifs à la conservation environnementale. A l'origine d'une stratégie scientifique, des actions et mesures indispensables sont prises :

Des mesures juridiques et techniques, en réponse aux études menées sur :

- l'impact du mouillage dans les herbiers de posidonie
- l'impact de la plongée sous-marine sur le coralligène
- le suivi régulier de la pêche professionnelle et l'évolution des stocks
- l'évolution des populations animales et des peuplements de végétaux endémiques

Un zonage délimite ainsi les secteurs réglementés pour le mouillage, la pêche professionnelle, la pêche de loisir et la plongée. L'ensemble des documents et cartes réglementaires sont consultables et téléchargeables sur le site du Parc national de Port-Cros : <http://www.portcros-parcnational.fr/le-parc-national-de-port-cros/la-reglementation/reglementation-en-mer-port-cros-et-porquerolles>

Dans les deux cœurs, comme dans tous les parcs nationaux, les impacts sur les espèces vivantes sont réduits par des règles de non-prélèvement et de non-perturbation. Les îlots de Bagaud, de la Gabinière et du Rascas ont été classés en réserve intégrale. A terre également, le risque d'incendie impose l'interdiction de tout apport de feu, de camping, de bivouac et des restrictions temporaires de circulation en cas de risques accrus par le vent et la sécheresse.

Outre ces mesures qui répondent à sa mission de conservation des habitats et des espèces, et dans un contexte de forte fréquentation touristique, le Parc national a également mis en place progressivement des mesures pédagogiques.

Les multiples formes que revêtent les activités de découverte environnementale et culturelle proposées par le Parc national de Port-Cros constituent un enjeu économique déterminant mais aussi une menace potentielle pour les milieux côtiers et marins fragiles, dont la gestion est confiée à l'Établissement. Pour répondre à ce double objectif de préservation et d'accueil du public, le Parc national conçoit et aménage des sentiers d'interprétation. Des espaces muséographiques sont également ouverts au public dans les forts et autres lieux du patrimoine bâti. De nombreuses actions sont mises en place avec les jeunes générations grâce aux espaces pédagogiques et activités éducatives.

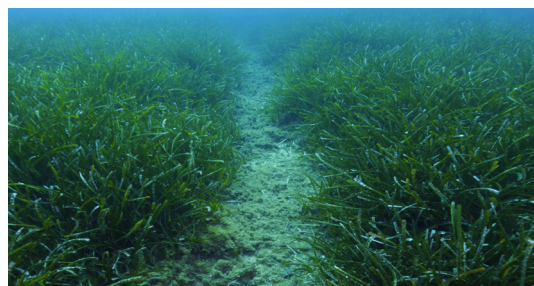
• Les enjeux dans la passe de Bagaud

L'île de Port-Cros héberge une faune terrestre constituée d'espèces rares et des nicheuses. Sur l'îlot de Bagaud, plus de 220 espèces de plantes vasculaires sont recensées.

Cette variété de ressources n'est pas présente seulement sur terre. La rade de Port-Cros est un sanctuaire de biodiversité. La liberté de mouiller l'ancre qui prévalait jusqu'à présent et notamment le raclage répété des fonds par les ancres des navires est source de dégradation de l'herbier de Posidonie, écosystème vital en Méditerranée ou encore la destruction d'espèces de la faune benthique, telle que la Grande nacre. Les pratiques des plaisanciers doivent évoluer sur ce site marin pour répondre aux objectifs de conservation des habitats, de sa flore et de sa faune. La création de la ZMEL aide à la protection de cet écosystème.

LA GRANDE NACRE

En 2016, suite à l'arrivée d'un parasite qui a décimé la quasi totalité des nacres dans la passe de Bagaud, y compris au niveau national, l'enjeu de conservation est devenu des plus importants.



Afin d'organiser l'accueil et le stationnement des bateaux sur ce site d'exception et dans le but de limiter l'impact du mouillage sur le milieu marin et particulièrement sur l'herbier de Posidonie, une réflexion sur l'organisation d'une Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) s'est mise en place entre les services de l'État, le comité de pilotage du site Natura 2000 et les différents partenaires au projet.

En application du code général de la propriété des personnes publiques et du code du tourisme, la création d'une Zone de Mouillages et d'Équipements Légers favorise au développement durable en alliant :

- la préservation de l'environnement
- la sécurité et la gestion du plan d'eau
- la navigation de plaisance par l'optimisation de l'espace maritime
- une approche paysagère guidée par la qualité de vue.

Dans cet optique de préservation et dans le suivi des missions du Parc national de Port-Cros, la ZMEL de Bagaud est mise en place.

2. La ZMEL dans la rade de Port-Cros

•Présentation de la ZMEL de Bagaud

La ZMEL de Bagaud est un espace maritime réglementé permettant la préservation des sites, du paysage et des ressources biologiques.

L'amarrage sur ancrages écologiques permet un mouillage respectueux de la faune et de la flore marine, la zone étant concernée à quasi 100% par la Posidonie. Ce dispositif est voué en outre à améliorer la sécurité et les conditions d'accueil des visiteurs. Une approche paysagère a guidé le parti d'aménagement de sorte à préserver les qualités de vue depuis les espaces terrestres. La ZMEL de Bagaud, dans la rade de Port-Cros, est une première dans le cœur marin du Parc national.

Le principe fondamental de protection réside dans l'interdiction stricte de mouiller l'ancre dans les 176 ha protégés de la ZMEL et ce toute l'année.

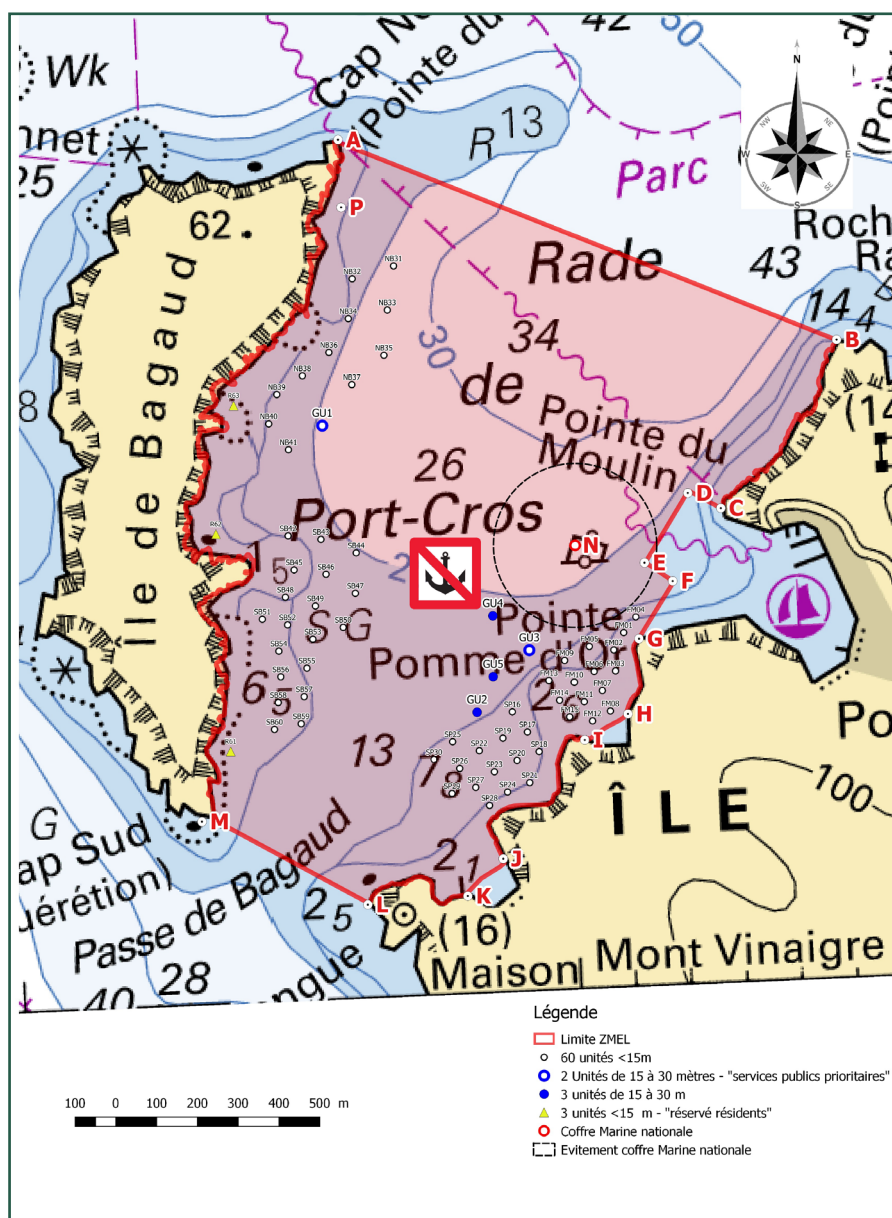
Cette zone est aménagée de 68 bouées d'amarrage :

60 bouées (réservées aux unités de 0 à 15 mètres) dans 4 zones de mouillage :

- Nord Bagaud (11)
- Sud Bagaud (19)
- Anse Saint Pierre (15)
- Anse Fausse Monnaie (15)

5 bouées pour les unités comprises entre 15 et 30 mètres.

3 bouées réservées aux résidents de l'île de Port-Cros (unités inférieure à 15 mètres).



La réalisation de cet équipement s'inscrit au cœur des missions du Parc national de Port-Cros avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la région SUD PACA et du programme européen Marha (un projet Life intégré sur les habitats naturels marins).

- Conditions d'utilisation et fonctionnement

Les équipements sont mis à disposition du 15 avril au 15 octobre. L'exploitation des bouées est définie en deux périodes :

En journée, de 08 h 00 à 18 h 00, l'amarrage sur une bouée est libre et gratuit. Le nombre de places étant limité, la disponibilité des bouées est déterminée selon l'affluence et l'ordre d'arrivée.

La nuit, de 18 h 00 à 08 h 00, la ZMEL est payante et sous conditions de réservation. En amont de leur excursion, les usagers doivent effectuer cette réservation via le portail internet dédié, accessible depuis le site internet du Parc national de Port-Cros dans la rubrique « les mouillages et équipements légers » ou en flashant le QR code présent sur les différents supports de communication installés en Maison de Parc, sur les bouées ou en capitainerie. Aucun amarrage sur bouée n'est autorisé sans réservation au préalable.

Afin que le plus grand nombre puisse admirer la beauté exceptionnelle de ce site, la présence d'un navire au sein de la ZMEL est limitée à 5 nuitées consécutives. Le paiement d'une redevance la nuit contribue à l'entretien des équipements. Le tarif est proportionnel à la surface du bateau (longueur x largeur) à laquelle est appliquée un tarif de base (TB) fixé à 0,58€/m² pour 2020. Les deux premières nuits sont au tarif de base. Après deux nuitées consécutives, le tarif est exponentiel pour chaque nuit suivante.

| Nombre de nuitées consécutives | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| TB x m ² | TB x m ² x 1 | TB x m ² x 2 | TB x m ² x 4 | TB x m ² x 8 | TB x m ² x 16 |
| Exemple : navire de 10m (30m ²) | 17,40€ | 34,80€ | 69,60€ | 139,20€ | 278,40€ |

Le Parc national de Port-cros prévoit une période d'essai du portail de réservation. Durant cette phase de tests le tarif de base sera fixé à 0€

Pour la sécurité des plaisanciers, au regard de la résistance mécanique des équipements, le mouillage de plusieurs navires est interdit sur une seule bouée. Par dérogation, les unités pneumatiques de moins de 5 mètres de longueur peuvent, sous réserve de l'acceptation mutuelle des chefs de bords et sous leur seule responsabilité, s'amarrer à deux sur une bouée unique, entre 11 h 00 à 17 h 00.

La vitesse des navires dans la ZMEL est limitée à maximum 5 nœuds. La présence constante à bord d'une personne en capacité de manœuvrer le bateau est obligatoire.

Cet espace réglementé est défini par [l'arrêté interpréfectoral n° 039/2020 \(PREMAR\) / n°DDTM/SML 001/2020 \(PREF\)](#) portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime, le long du littoral de la commune de Hyères dans la passe de Bagaud pour la création d'une Zone de Mouillages et d'Équipements Légers du 24 mars 2020. Le règlement de police applicable ainsi que sa cartographie sont annexés à l'arrêté. Les agents du Parc national de Port-Cros assurent la police dans la ZMEL.

<http://www.portcros-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/sejourner/les-mouillages-et-equipements-legers>

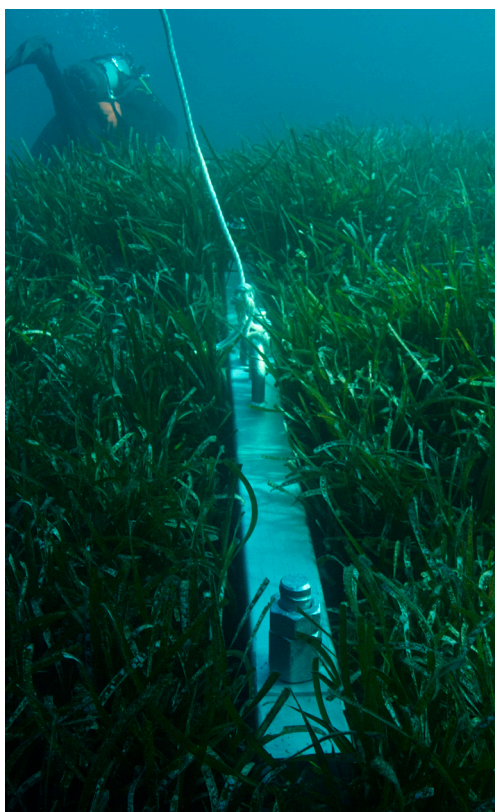
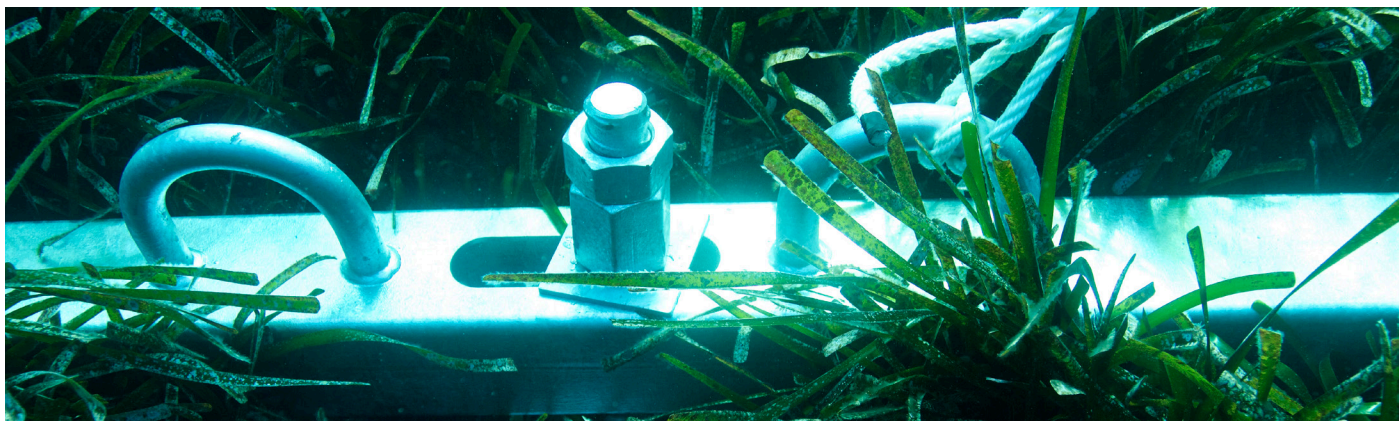
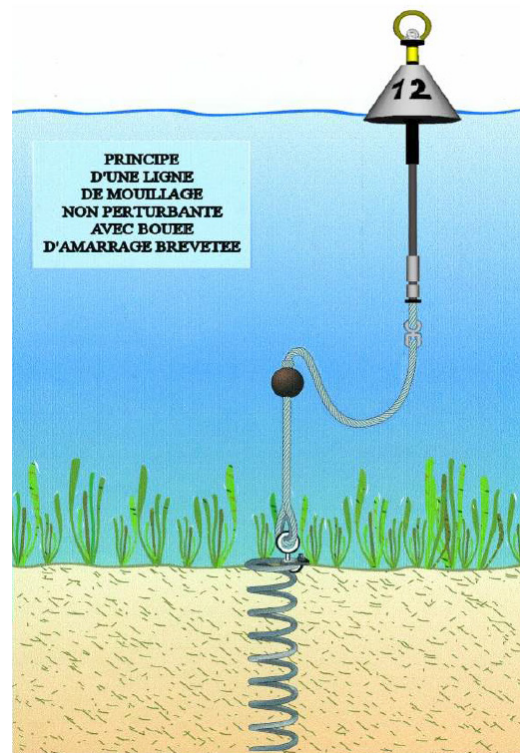


•L'ancrage écologique

Ce dispositif respectueux de l'environnement est composé de trois éléments principaux :

- en surface, une bouée d'amarrage en matériau 100 % recyclable et durable (résistance accrue aux chocs), traversée par la tige et son anneau d'amarrage.
- d'une ligne de mouillage constituée d'un cordage en polyamide choisi pour son élasticité pour compenser les mouvements de la mer. Une bouée subsurface fixée sur la ligne de mouillage empêche cette dernière de ragner les fonds ;
- sur le fond marin, un système d'ancrage constitué de plusieurs vis hélicoïdales filaires en acier galvanisé (limitation de la corrosion). La conception de ces vis permet la pénétration de la matre de Posidonie sans dégradation du système racinaire.

Les travaux, d'une durée de 6 semaines, ont été réalisés par Sea Works (Marseille), spécialisé dans les travaux sous-marins. Une étape essentielle et délicate, dans le respect de la protection animale et végétale sous-marine.



- Restauration des milieux et effets reports

Avec un nombre limité de places et la délimitation d'une zone interdite au mouillage de l'ancre, la ZMEL devient un espace d'étude stratégique au pratique liée à la plaisance dans un site à l'environnement fragile. Le statut inédit de cet espace réglementé pose de nombreuses interrogations : comment les usagers vont-ils se comporter ? Où les plaisanciers vont-ils mouiller les quelques journées durant lesquelles la ZMEL est saturée ? ...

Cette action va permettre au Parc national de Port-Cros d'identifier précisément où les reports ont lieu. D'une année sur l'autre, les agents du Parc national observeront l'organisation de mouillage autour des îles de Port-Cros et de Porquerolles. Selon la période, cette étude pourra être réalisée par comptage aérien. Ce comptage de bateaux permet d'isoler les zones de report et ainsi, considérer des futures zones prioritaires selon le caractère sensible des sites.

Outre les observations concernant la plaisance, celles de la cicatrisation des herbiers de Posidonie seront également réalisées. La restauration de certaines espèces et la préservation de ce milieu sont un des objectifs de l'aménagement de cette zone.



© Christel Gérardin

- A l'horizon

L'objectif plus large à moyen terme est, parallèlement à un développement des éco-gestes, de développer de futures ZMEL sur le territoire du parc national, seules solutions réellement efficaces pour ménager les sites sensibles de la pression anthropique.

La création de ZMEL est prioritaire dans les cœurs de parc national .